

RÉUNION DU 27 DÉCEMBRE 2021



L'an deux mil vingt et un, le vingt sept décembre, à dix huit heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

Étaient présents :

M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme BROUTE Karine, M. DUPRE Samuel, Adjoint ; Mme CHAPELLE Noëlle, M. DELAUNE Valentin, M. MANGIN Jérôme, M. HEBERT Richard, Mme LEMONNIER Valérie et M. PASCAL Régis.

Absentes-excuses : Mme DHERVILLEZ Pascale, Mme HATTON Amélie, Mme COQUELLE Peggy, Mme JASSAK Madelyne.

Absent : M. LAINNE Jean-Baptiste

Les procurations suivantes ont été données :

* Mme DHERVILLEZ à M. MALO

* Mme HATTON à M. DELAUNE

* Mme COQUELLE à M. MALO

* Mme JASSAK à Mme CHAPELLE

Mme BROUTE a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 DECEMBRE 2021 (n°1/27-12-2021)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2021.

PRESENTATION ET VOTE DE DEVIS CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE LA MAISON SITUEE 11 AVENUE DU 8 MAI 1945 (n°2/27-12-2021)

M. VANDERMEERSCH, indirectement concerné par ce sujet, quitte la séance. M. MANGIN fait référence à l'installation prochaine d'une Maison d'Assistantes Maternelles dans la propriété acquise par la commune et située 11 avenue du 8 mai 1945. Il rappelle que, lors de la séance du 3 décembre, le conseil municipal a retenu le devis de l'entreprise BL Maçonnerie pour l'agrandissement de cette habitation. Il présente des devis pour la partie charpente-menuiserie-isolation de cet agrandissement de 38 m² :

* VDM Menuiserie d'Angerville l'Orcher = 41464 € HT

* AUBER Charles de Bréauté = 33633,03 € HT

* GOSELIN Romain d'Ypreville-Biville = ne peut pas répondre car les délais d'intervention sont trop courts.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, avec 13 voix pour,

DECIDE de retenir le devis de M. AUBER Charles de Bréauté d'un montant de 33633,03 € HT pour la charpente-menuiserie-isolation de cet agrandissement.

CHARGE et AUTORISE M. le Maire et les Adjoint dans l'ordre du tableau à faire les démarches et signer tout document concernant cette décision.

Les crédits afférents à ce devis seront prélevés à la section d'investissement du budget 2021 ou du budget 2022.

PRESENTATION ET VOTE DE DEVIS POUR LA MODIFICATION DES TROTTOIRS DE LA PLACE SUCHETET (n°3/27-12-2021)

M. HEBERT, concerné par cette question, quitte la séance. M. VANDERMEERSCH réintègre la séance. M. VANDERMEERSCH suggère la modification du trottoir devant le Café du Village afin d'agrandir la terrasse. Cette modification comprend la suppression d'une place de parking, la diminution de la plate-bande et le déplacement de barrières. Il présente deux devis :

* Minéral Service de Grand-Couronne : 9069,80 € HT

* MARTIN Père et Fils de Sainneville-sur-Seine : 8664 € HT

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, avec 13 voix pour, RETIENT le devis de MARTIN Père et Fils d'un montant de 8664 € HT pour l'agrandissement de la terrasse située devant le Café du Village.

CHARGE et AUTORISE M. le Maire et les Adjointes dans l'ordre du tableau à faire les démarches et signer les documents concernant cette décision.

Les crédits afférents à ce devis seront prélevés à la section d'investissement du budget 2021 ou du budget 2022.

QUESTIONS DIVERSES

M. MALO remercie toute l'équipe pour l'organisation, l'installation et le démontage du Marché de Noël. Il remercie également M. DUHAMEL et M. DUBOCAGE, agents communaux.

Il est évoqué une information de la Communauté de Communes Campagne de Caux concernant la redevance des ordures ménagères, qui devrait augmenter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 10.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des membres présents.